

Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique



Charte de la bibliothèque

05 49 80 83 73 ou 80 24

Portail accessible à <https://bibliotheque.ensma.fr/>

Responsable :

B. CAROUGE
benedicte.carouge@isae-ensma.fr

**Accueil du public, suivi des abonnements
et de la production scientifique de PPRIME
site ISAE-ENSMA :**

C. BOYE
cecile.boyé@isae-ensma.fr



ADMISSION DES LECTEURS A LA BIBLIOTHEQUE DE L'ISAE-ENSMA

L'inscription à la bibliothèque est automatique :

- pour les **élèves-ingénieurs** et valable pour les trois années de la scolarité
- pour les **personnels techniques, enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs** de l'ISAE-ENSMA.

En revanche, si vous êtes étudiant en **master, doctorant** ou en **stage** pour une durée limitée, vous devez le signaler à l'accueil lors de votre première visite.

OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

lundi, mardi et jeudi de 8h15 à 19h,
mercredi de 9h à 19h
vendredi de 8h15 à 16h

Ces horaires sont aménagés pendant les vacances des élèves-ingénieurs, et communiqués par voie d'affichage. La bibliothèque est fermée lorsque l'ISAE-ENSMA est fermée (aux environs de Noël et fin juillet début août. Les dates précises sont indiquées sur le portail de la bibliothèque : <https://bibliotheque.ensma.fr/>).

RESPONSABILITE DES LECTEURS

[Charte informatique](#)

Vous pouvez utiliser les outils informatiques mis à votre disposition dans les locaux de la bibliothèque dans le respect de la charte informatique de l'ISAE-ENSMA.

[Perte ou dégradation et retard de restitution de documents](#)

Vous êtes responsable de l'ensemble des opérations enregistrées sous votre nom.

Vous êtes responsable du maintien en bon état des documents qui vous sont communiqués. Vous devez signaler les détériorations que vous remarqueriez sur les documents.

Vous ne devez en aucun cas effectuer de réparation par vous-même.
La perte d'un ouvrage entraîne la facturation de son remplacement.

Pour le bon fonctionnement du prêt, vous devez respecter les délais et les conditions générales du prêt et rapporter en personne tous les ouvrages empruntés.

Chaque étudiant doit être en règle avec la bibliothèque pour :

- obtenir la délivrance du diplôme d'ingénieur
- s'inscrire à une soutenance de thèse (quitus de la bibliothèque obligatoire).



Vol

Toute tentative de vol ou de détérioration de document entraîne la **suspension du droit de prêt** sous réserve de poursuites judiciaires éventuelles. Le remplacement des documents volés ou détériorés vous sera facturé.

Conditions de consultation

La bibliothèque est un lieu de travail et d'étude où le **calme** doit être préservé.

Vous n'êtes pas autorisés à :

- **manger ou boire**
- **gêner les autres lecteurs par votre conduite**
- **annoter et détériorer les ouvrages**
- **déplacer les matériels et mobiliers**

Sécurité

En cas d'incident ou d'alerte incendie, vous devez suivre les consignes données par le personnel. Vous êtes seul responsable de vos objets personnels.

PRET D'OUVRAGES

La consultation sur place du catalogue et des collections de la bibliothèque est possible pour tous mais, le prêt n'est possible **que pour les étudiants et personnels de l'ISAE-ENSMA**.

Tous les prêts doivent obligatoirement être **enregistrés à l'accueil de la bibliothèque**.

Le nombre de documents empruntés et la durée du prêt sont propres à chaque catégorie de lecteurs. Renseignez-vous à l'accueil ou reportez-vous au *Guide du lecteur*.

Le prêt peut être **renouvelé sur présentation des livres** s'ils ne sont pas réservés et si vous n'avez aucun document en retard. L'ouvrage ainsi renouvelé peut être rappelé à tout moment, en urgence, dans l'éventualité où un autre lecteur souhaite le consulter.

Vous êtes responsable des documents que vous avez empruntés.

Sont **exclus du prêt** et réservés à la consultation sur place : **les usuels, les périodiques scientifiques, les ouvrages anciens, rares ou précieux, les thèses, les cours, les Projets de Fin d'Etude, les rapports de stages, et tous les autres documents signalés.**

Il est possible de faire venir des documents de l'extérieur de l'ISAE-ENSMA, quand ceux-ci ne sont pas disponibles à la bibliothèque, par prêt entre bibliothèque (PEB). Renseignez-vous à l'accueil.



REPRODUCTION DES DOCUMENTS

La reproduction des documents est autorisée dans le respect de la loi sur la propriété littéraire et artistique (droit d'auteur).

SALLE DE VISIO-CONFERENCE

(A200b)

Une salle de visio-conférence peut être réservée (*Intranet > Mes applications > Réserve de ressources*) pendant les horaires d'ouverture de la bibliothèque.

La charte est affichée en permanence à la bibliothèque de l'ISAE-ENSMA.

Vous vous engagez à vous y conformer.

